

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury du concours d'Assistant socio-éducatif territorial
Spécialité "Assistant de service social"

Session 2018

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Le concours externe d'assistant socio-éducatif territorial, spécialité "assistant de service social", a été organisé au titre de l'année 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie.

a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	16 janvier 2018
Période d'inscription	du 13 mars au 11 avril 2018
Limite dépôt des candidatures	19 avril 2018
Épreuve d'admission	4, 5, 16 octobre 12, 13, 26 et 27 novembre 2018
Jury d'admission	27 novembre 2018

b) Admission à concourir :

Concours externe :

Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles.

c) Jury :

Le jury comprenait 24 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

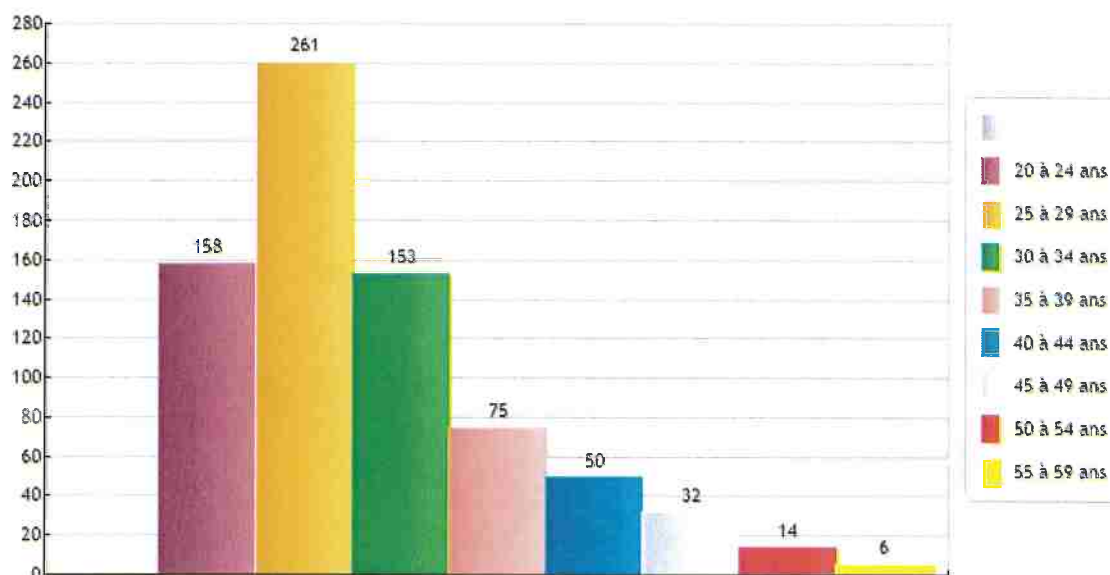
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II- PRINCIPAUX CHIFFRES

Qualité	Postes Ouverts	Nombre d'admis à concourir	Présents à l'épreuve En nombre, en %	Admis (seuil/20)
EXTERNE	73	744	410 (55%)	73 (16/20)

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de dossiers déposés :

Pyramide des âges



Répartition des candidats par sexe



III - EPREUVE D'ADMISSION

744 candidats ont été convoqués à l'unique épreuve d'admission. Cette dernière s'est déroulée les 4, 5, 16 octobre et 12, 13, 26 et 27 novembre 2018 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

Le jury plénier a été scindé en huit sous-jurys composés de trois personnes chacun : un élu local, une personnalité qualifiée et un fonctionnaire territorial, en vue du passage de l'épreuve d'entretien des 744 candidats convoqués.

EPREUVE :

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

Récapitulatif des notes :

TYPE	EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
EXTERNE	ENTRETIEN	12.73	5.50	19	75	0

Observations des membres du jury :

Le niveau général est inégal et disparate.

Les candidats ont préparé leur exposé sur un plan classique, souvent formaté. La plupart ont bien exploité leur temps de présentation.

Les motivations ne sont pas souvent valorisées. Peu de candidats se projettent sur les missions et leurs évolutions professionnelles.

Du point de vue des connaissances professionnelles, le jury note un manque de curiosité de certains candidats qui s'enferment dans leurs pratiques professionnelles. Les fondamentaux sont toutefois acquis.

Les connaissances institutionnelles sont, quant à elles, très hétérogènes. La fonction publique et les enjeux du service public sont mal connus de certains candidats qui ont de graves lacunes et manquent de curiosité et d'analyse.

Globalement la culture territoriale est insuffisante. Les candidats doivent mieux se préparer.

C –SEUIL D’ADMISSION

L'évaluation de l'épreuve a donné lieu à une démarche d'harmonisation des différents sous-jurys. La formation plénière du jury a apprécié les mérites respectifs de chaque candidat en tenant compte des appréciations et des notes attribuées par les différents sous-jurys.

Spécialité « assistant de service social »	
Nombre de points	Moyenne
16	16

Nombre total de candidats déclarés définitivement admis :

Spécialité « assistant de service social »
73

IV – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves.

Le président du jury remercie vivement les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ce qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des collectivités.

Fait à Carcassonne le 27 novembre 2018

Le Président du jury,

Monsieur Marc ADIVEZE

